

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **tesapack 4100**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation bande adhésive
- 1.3 Producteur/fournisseur : tesa SE
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne Tel.: +49-40-88899-101
- Service chargé des renseignements : tesa SE, Affaires réglementaires
msds@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, D-22848 Norderstedt
à temps fermés: +49-40-88899-0 ou +49-40-88899-9111

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers This product doesn't consist of any halogenated organic compounds (AOX), Nitrates, Heavy Metals (sigma<100 ppm) and Formaldehyde.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Support: Feuille de PVC dur
Adhésif: Mélange de caoutchouc naturel et de résines, chargé de pigment colorant (substance de charge)
- Composants contribuant aux dangers: néant
- SVHC Contains 6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-cresol (CAS No. 119-47-1) > 0,1 %.
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu not applicable
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** néant
- **après contact avec la peau :** Le produit n'irrite pas la peau.
Rincer à l'eau chaude
- **après contact avec les yeux :** néant
- **après ingestion :** néant
- **Indications destinées au médecin :** néant
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** néant
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** néant

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Combustion of all kinds of plastics: with plastic combustion smoke particle develops as well as toxic steams and gases in indefinable composition. At low temperatures (pyrolysis) various decomposition products can be developed, which can be similar to the source materials. Human risk exists with the inhalation of such fire gases.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Gaz hydrochlorique (HCl)
Oxyde d'azote (NOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** néant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 3)

— BE —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Protection des yeux :** non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
- Forme :** solide
- Couleur :** Selon la désignation du produit.
- **Odeur :** presque inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Modification d'état**
- Point de fusion :** non déterminé
- Point d'ébullition :** non déterminé
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable
- **Température d'inflammation :** non applicable

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 3)

· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilité :	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité : inférieure : supérieure :	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité : · Densité relative. · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	non déterminée Non déterminé. Non applicable. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique : cinématique :	Non applicable. Non applicable.
· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effet primaire d'irritation : de la peau :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· des yeux :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 4)

· Indications toxicologiques complémentaires :	
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques :	
· Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :	libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+) Free of Polybrominated Biphenyls (PBBs) and Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDEs) according to RoHS Directive.
· Indications générales :	En général non polluant
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· 12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation :	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. Energy recovery: The product can be applied to a suitable waste incineration plant for mixed waste. Energy recovery by incineration in an approved waste incineration plant. Consider the applicable regulations of the country, the State or local area. For larger amounts of waste: consult the authorities prior the disposal.

· Catalogue européen des déchets

15 01 02 emballages en matières plastiques

· Information supplémentaire sur la numéro des déchets:

Tenez compte, que la déclaration d'un numéro des déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE (Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**

Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.
Les emballages vides peuvent être éliminés par DSD / Green Dot.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
	Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.04.2022

Numéro de version 37

Révision: 04.04.2022

Nom du produit tesapack 4100

(suite de la page 6)

- **Prescriptions nationales :**
- **Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :** néant
- **Indications sur les restrictions de travail :** néant
- **Règlement en cas d'incident :** néant
- **Classe de pollution des eaux :** En général non polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit ne pas une préparation dangereuse selon la directive 88/379 EEC.

- **Service établissant la fiche technique :** tesa SE, Corporate Regulatory Affairs
- **Contact :** tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: msds@tesa.com, Tel.: 040-88899-0
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**